

## **Groupe d'Etude des Milieux Estuariens et Littoraux**

115, quai Jeanne d'Arc  
80230 Saint-Valery-sur-Somme  
03-22-26-85-25 / 03-22-26-60-40  
[www.gemel.org](http://www.gemel.org)

### **Passé pierre en baie de Canche : Effet potentiel de la course sur les habitats et les espèces de la Directive Habitat Faune Flore et Directive oiseaux**



Photo de la 1ère course de la Passe Pierre

**Rapport du GEMEL n°17-003  
20 mars 2018**

Travail réalisé pour :



**Mélanie ROCROY**

## Introduction

Le GEMEL a été sollicité par l'organisateur de la manifestation sportive " course de la passe pierre en baie de Canche ", Monsieur Jean-Michel Gosselin, président de l'association OSE (Office du Sport Etaplois) afin d'évaluer les effets potentiels sur les habitats et espèces des sites N 2000 qu'elle traverse.

La course de la passe pierre en baie de Canche est une manifestation sportive pédestre qui s'organise sur 3 parcours : une marche de 9 km et deux courses, la première de 10 km et la seconde de 15 km (prolongement de la première) (Figure 1). Cette troisième édition est prévue le 10 mai 2018 après midi, sur une demi journée dans l'estuaire de la Canche (Région des Hauts de France). Le coefficient de marée est de 39 et la basse mer est à 15h32. Le nombre de participants est limité : 500 personnes maximum pour la marche et 1000 personnes maximum pour l'ensemble des deux courses.

A la différence des deux premières éditions, le départ et l'arrivée de la manifestation auront lieu à Etaples.

- Le départ de la marche commencera à 14h30 et comme précédemment, les marcheurs partiront par groupe de 25 personnes en différé, toutes les 10 minutes. Chaque groupe sera encadré à l'avant et à l'arrière par un guide nature formé au préalable par EDEN62 et ils emprunteront le chemin déjà existant de la boucle du Tadorne. L'objectif de l'encadrement par un guide et de la formation de petits groupes est de sensibiliser les marcheurs à l'importance des sites qu'ils traversent et de les contenir pour le respect du milieu.

- Le départ pour les courses est prévu à 15h et à la différence de l'année dernière, une boucle est réalisée. La partie de trajet qui n'avait pas été empruntée par les coureurs l'année dernière est un chemin déjà existant, qui traverse les mêmes types d'habitats. L'encadrement de la course sera assuré par 25 signaleurs un médecin urgentiste, 14 secouristes accompagnés de 4 BNSSA (de l'association Prévention Secourisme Côte d'Opale) pour la traversée.

Des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement seront mises en place à l'occasion de cet évènement. En ce qui concerne les spectateurs, environ 500 personnes sont attendues et elles attendront l'arrivée des coureurs en dehors des zones N 2000. Les chiens même tenus en laisse seront interdits.

Les parkings se trouvent sur la commune d'Etaples (Parking 1 : magasin Leclerc ; Parking 2 : Mareis ; Parking 3 : place de la mairie d'Etaples) (Figure 2).

Deux zones de stockage seront mises en place, la première à Etaples, pour l'arrivée (Annexe 1) et la seconde à mi-parcours correspondant à la zone de ravitaillement.

Dans ce document, les parcours des courses et de la marche, les espèces et les habitats (au sens de la Directive Habitat Faune Flore et de la Directive oiseaux) seront présentés. Puis les effets potentiels ainsi que les effets cumulés de cette manifestation sportive sur ces habitats et espèces seront évalués.

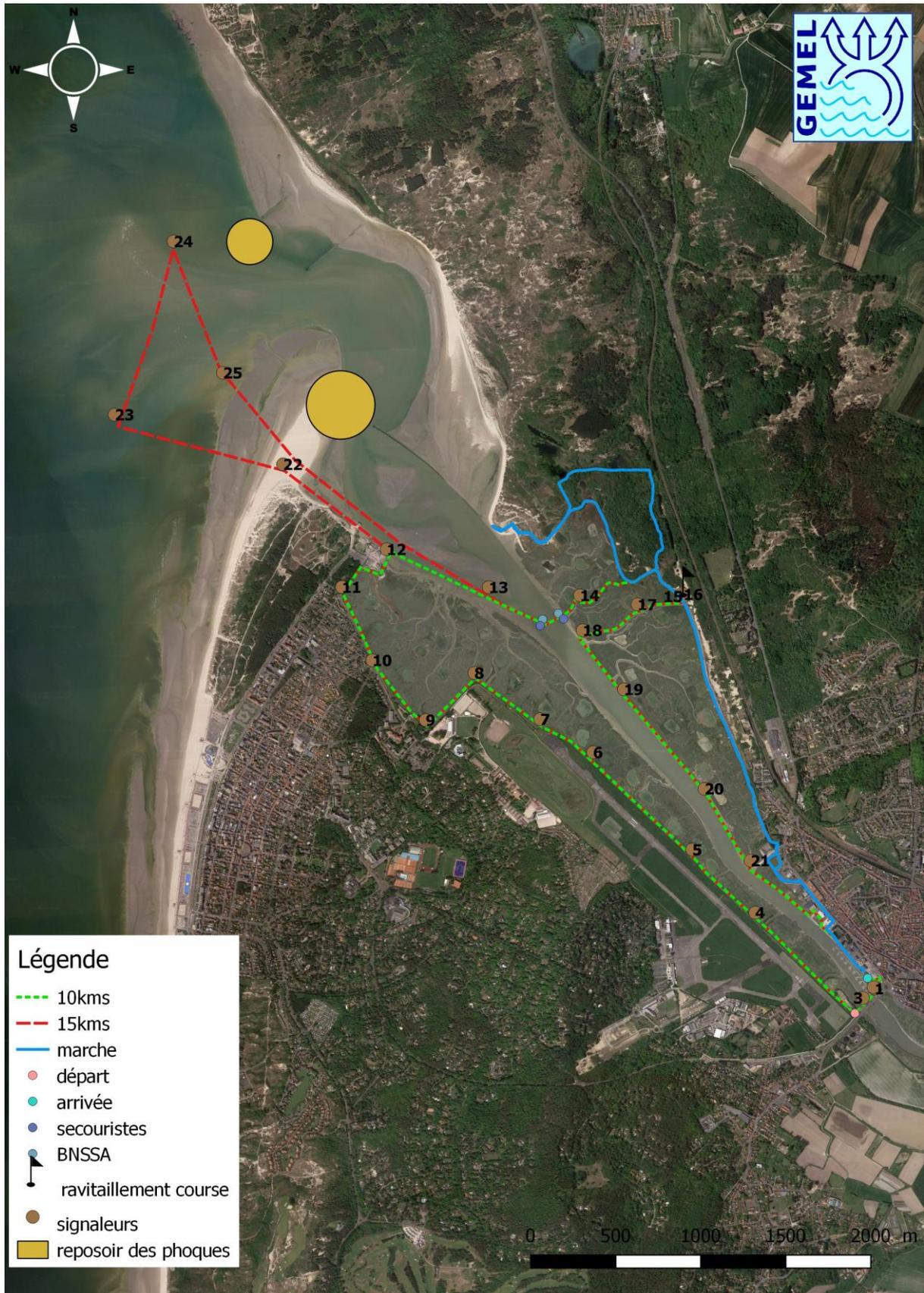


Figure 1 : Parcours de la Passe Pierre en Canche 2018, la marche en bleu et les courses en rouge et vert

**GEMEL – La passe pierre en baie de Canche 2018 :**  
 Impact potentiel de la manifestation sportive sur les Habitats, la Faune et la Flore



**Figure 2 : Localisation des 3 parkings disponibles lors de la passe pierre en baie de Canche**

## II. Réglementation

Les informations concernant la réglementation relative aux études d'incidence sont issues du document <http://www.nord-pas-de-calais-picardie.developpement-durable.gouv.fr>. Sur ce document sont rappelés la réglementation et les types d'incidences potentielles à analyser.

Le Code de l'Environnement prévoit que doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences N 2000 les manifestations sportives nécessitant une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public maritime et/ou ayant lieu au sein d'une zone N2000.

N 2000 est un réseau européen de sites naturels résultant de l'application de deux directives européennes :

- **la directive "Habitats Faune Flore"** (Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992) composée de zones spéciales de conservations (ZSC) et de sites d'importance communautaire (SIC).

- **la directive "Oiseaux"** (Directive 79/409/CEE du Conseil, du 2 avril 1979) dont sont issues les zones spéciales de protection (ZPS).

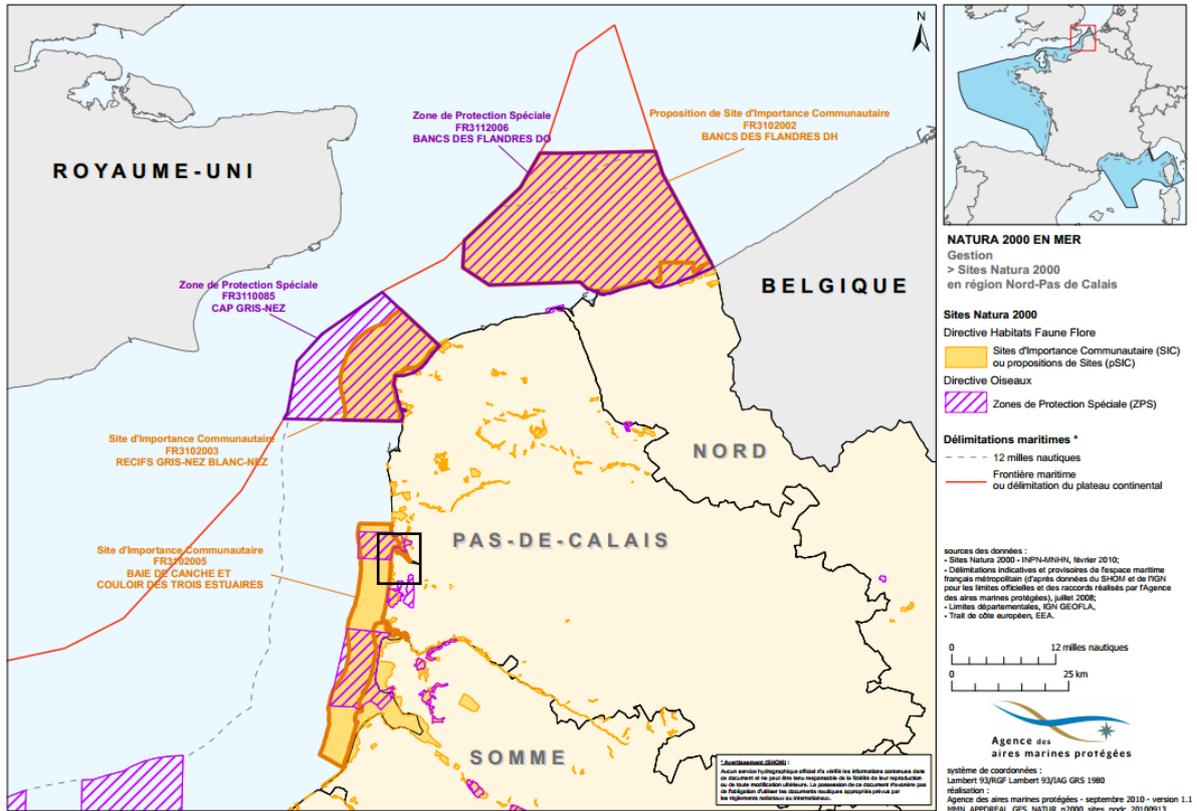
Ces sites naturels sont désignés pour la rareté, la fragilité ou la caractère remarquable des espèces (végétales et animales) ou les habitats naturels qu'ils abritent.

La manifestation sportive qu'est la course de la passe-pierre en baie de Canche est soumise à autorisation préfectorale (après consultation de l'ensemble des services de l'Etat et des collectivités territoriales concernées) puisqu'elle nécessite une AOT et qu'elle se situe dans le périmètre de sites classés N 2000 (Figure 3), dans le Parc Naturel Marin (PNM) des estuaires picards et de la mer d'Opale, passe par le site classé de la pointe du Touquet et traverse en partie la Réserve Naturelle Nationale de la baie de Canche.

Les articles L414-2 et R414-10-1 du Code de l'environnement prévoient que pour les sites Natura 2000 majoritairement situés dans le périmètre d'un parc naturel marin ou majoritairement marins, le conseil de gestion élabore le DOCOB selon les modalités prévues par le plan de gestion du parc et l'intègre à ce plan. Le plan de gestion vaudra DOCOB.

Le plan de gestion du Parc naturel marin des estuaires Picards et de la mer d'Opale a été adopté par le Conseil de Gestion le 10 décembre 2015 et validé par le CA de l'AAMP le 24 février 2016. Il est donc actuellement en vigueur sur la zone où se déroulera la manifestation sportive.

Concernant la course, que ce soit sur la liste nationale (Tableau 1) ou au niveau de la région Hauts de France, les types d'impacts potentiels à analyser sont les mêmes.



**Figure 3 : carte régionale des sites N 2000 sur la façade littorale de la Région Hauts de France et localisation de la course**

**Tableau 1 : données issues de la liste nationale**

| <i>LOISIRS, MANIFESTATIONS...</i>  | <i>Types d'impacts potentiels</i>  |
|--|--|
| <p><i>Manifestations nautiques en mer soumises à déclaration dans des conditions fixées par arrêté des ministres chargés de la mer et des sports dès lors qu'elles donnent lieu à délivrance d'un titre international ou national ou que leur budget d'organisation dépasse 100 000 € ou dès lors qu'elles concernent des engins motorisés.</i></p> <p>Régime d'encadrement : Art. 5 2<sup>e</sup> alinéa de l'arrêté du 3 mai 1995 et art. R. 414-24 du code de l'environnement</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Destruction directe d'habitats, d'espèces animales et/ou végétales d'intérêt communautaire</li> <li>• Perturbations dues aux effets indirects du projet (pollution des eaux, bruit...)</li> </ul>   |
| <p><i>Manifestations aériennes de grande importance soumises à autorisation</i></p> <p>Régime d'encadrement : Art. L. 133-1 et R. 131-3 du code de l'aviation civile, arrêté du 4 avril 1996</p>   |  |
| <p><i>Manifestations sportives soumises à autorisation ou déclaration pour les épreuves ou compétitions sur la voie publique, dès lors qu'elles donnent lieu à délivrance d'un titre international ou national ou que leur budget d'organisation dépasse 100 000 euros</i></p> <p>Régime d'encadrement : Art. L. 331-2 et R. 331-6 à R. 331-17 du code du sport</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Destruction directe d'habitats, d'espèces animales et/ou végétales d'intérêt communautaire</li> <li>• Altération des habitats naturels et des habitats d'espèces</li> <li>• Perturbations dues aux effets indirects du projet (pollution des eaux, bruit...)</li> </ul> |

### III. Sites Natura 2000 (N 2000) et site classé de la pointe du Touquet traversés par la manifestation sportive

#### ○ Localisation des sites N 2000 et enjeux de gestions

Trois sites N 2000 sont concernés par le présent projet (Figures 4 et 5), le responsable de ces sites est la DREAL Nord-Pas-de-Calais

:

- **Estuaire de la Canche (ZPS) Code : FR3110038**

Sur ce site, les objectifs de protection sont orientés vers la pleine mer et l'estran sableux au pied de falaises et de dunes

Les estuaires picards constituent l'une des plus célèbres haltes européennes utilisées lors des flux migratoires par l'avifaune. Située en prolongement du littoral, de la Mer Baltique et de la Mer du Nord, les baies de Canche, de Somme et d'Authie représentent des sites primordiaux de la façade maritime occidentale.

Les espèces d'oiseaux rencontrées sont :

Plongeon catmarin, Plongeon arctique, Butor étoilé, Blongios nain, Bihoreau gris, Aigrette garzette, Grande aigrette, Héron pourpré, Cigogne noire, Cigogne blanche, Spatule blanche, Bernache Nonette, Harle Piette, Bondrée apivore, Milan noir, Milan royal, Pygargue à queue blanche, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Busard cendré, Aigle criard, Balbuzard pêcheur, Faucon émerillon, Faucon pèlerin, Marouette ponctuée, Grue cendrée, Echasse blanche, Avocette élégante, Gravelot à collier interrompu, Pluvier doré, Bécasseau sanderling, Combattant varié, Barge rousse, Courlis cendré, Chevalier sylvain, Phalarope à bec étroit, Mouette mélanocéphale, Sterne caugek, Sterne pierregarin, Sterne arctique, Sterne naine, Guifette noire, Hibou des marais, Engoulevent d'Europe, Martin pêcheur d'Europe, Alouette lulu, Alouette hausse-col, Gorgebleue à miroir, Linotte à bec jaune, Plectrophane des neiges

- **Baie de Canche et couloir des trois estuaires (SIC) Code : FR3102005**

Le site "Baie de Canche et couloir des trois estuaires" est principalement ciblé pour les habitats d'intérêt communautaire "Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine" (1110), "Estrans sableux et/ou vasières exondés à marée basse" (1140) et "Estuaires" (1130).

On y retrouve également d'autres habitats :

Végétations annuelles des laisses de mer (1210), Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses (1310), Prés salés atlantiques (Glauco-Puccinellietalia maritima) (1330)

Les espèces d'intérêt communautaire sur ce site sont :

Lamproie marine, Lamproie de rivière, Marsouin commun, Phoque gris, Phoque veau-marin, Grande alose, Saumon atlantique

#### **GEMEL – La passe pierre en baie de Canche 2018 :**

Impact potentiel de la manifestation sportive sur les Habitats, la Faune et la Flore

- **Estuaire de la Canche, dunes picardes plaquées sur l'ancienne falaise, forêt d'Hardelot et falaise d'Equihen (SIC) Code : FR3100480**

Les intérêts spécifiques de ce vaste site résident dans le regroupement de tous les types de côtes existant sur le littoral du Nord de la France :

- l'estuaire de la baie de Canche est le seul estuaire de type picard ayant conservé une rive nord, "le musoir", indemne de tout endiguement et altération notable, constituant ainsi, un site unique que l'on peut qualifier d'exceptionnel avec son système complexe de contre poulier du Pli de Camiers, associé par ailleurs à un vaste ensemble de dunes plaquées sur l'ancienne falaise crétacique.
- les dunes médiévales et contemporaines récentes, d'altitude faible à moyenne (5 à 30 m) sont creusées de plus ou moins vastes dépressions inondables où affleure la nappe d'eau douce.
- les dunes plus anciennes, plaquées sur l'ancienne falaise de craie culminant à 151 m au Mont Saint-Frieux ou pénétrant vers l'intérieur des terres et recouvrant, vers le Nord, les affleurements jurassiques du Boulonnais (placages sableux du Val d'Ecault) [système acide interne].
- la falaise d'Equihen représentant après le site du Cap Gris Nez, un des deux plus remarquables exemples, à l'échelle du littoral français, de falaise jurassique d'argiles, de marnes et de grès du Kimméridgien.
- les marais littoraux.

Les habitats d'intérêt communautaire rencontrés sont :

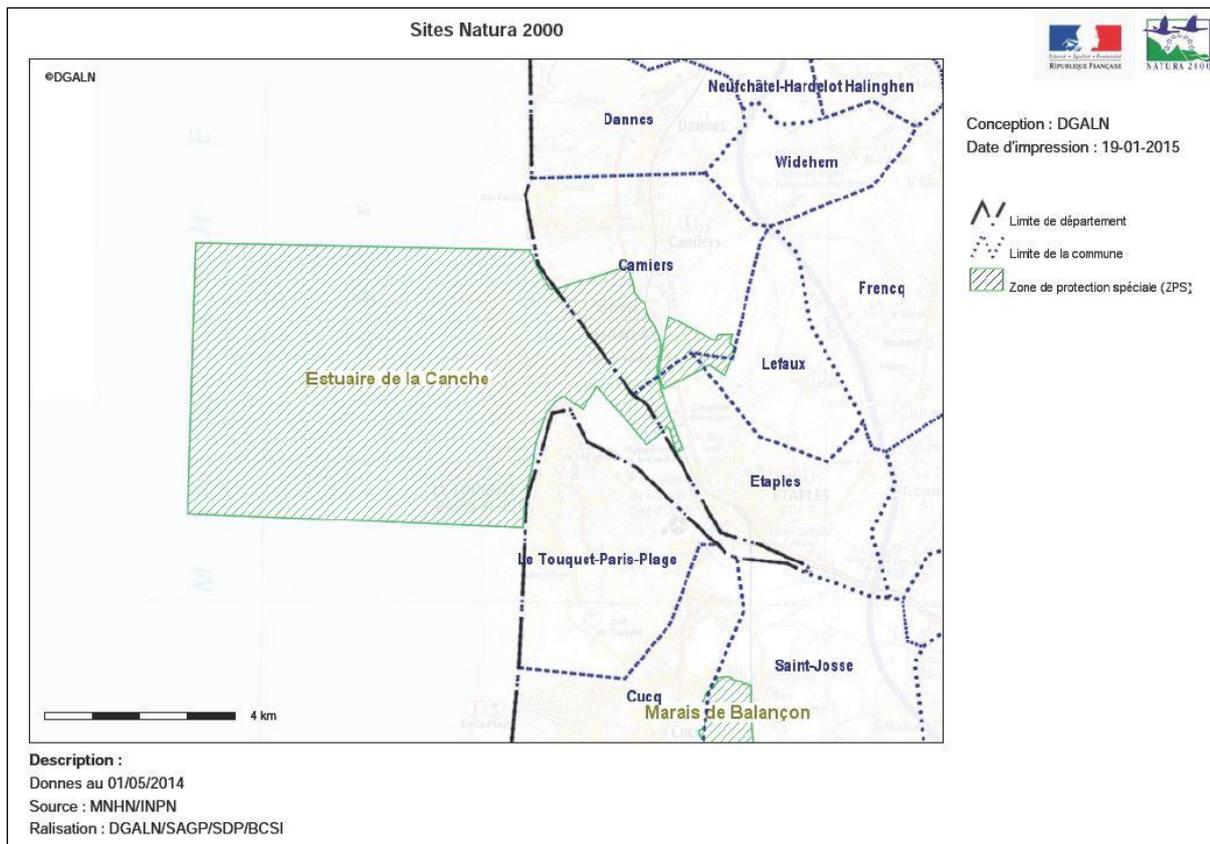
Estuaire ; Replats boueux ou sableux exondés à marée basse ; Végétations annuelles des lasses de mer ; Végétation vivace des rivages de galets ; Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques ; Récifs ; Végétations pionnières à *Salicornia* et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses ; Prés salés atlantiques (*Glauco-Puccinellietalia maritima*) ; Dunes mobiles du cordon littoral à *Ammophila arenaria* (Dune blanche) ; Dunes mobiles embryonnaires ; Dunes cotières fixées à végétation herbacée (Dune grise) ; Dunes à *Hippophae rhamnoides* ; Dunes à *Salix repens* subsp. *argentea* (*Salicion arenariae*) ; Dunes boisées des régions atlantiques, continentales et boréales ; Dépressions humides intradunales ; Eaux oligo-mésotrophe calcaires avec végétation benthique à *Chara* sp. ; Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition ; Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*festucobrometalia*) ; Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) ; Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*) ; Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins ; Pelouses maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) ; Tourbières de transition et tremblantes ; Tourbières basses alcalines ; Tourbières boisées ; Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) ; Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à *Ilex* et parfois *Taxus* (*Quercion roboris* ou *Ilici-Fagenion*) ; Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* ; Vieilles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur*

Les espèces d'intérêt communautaire sur ce site sont :

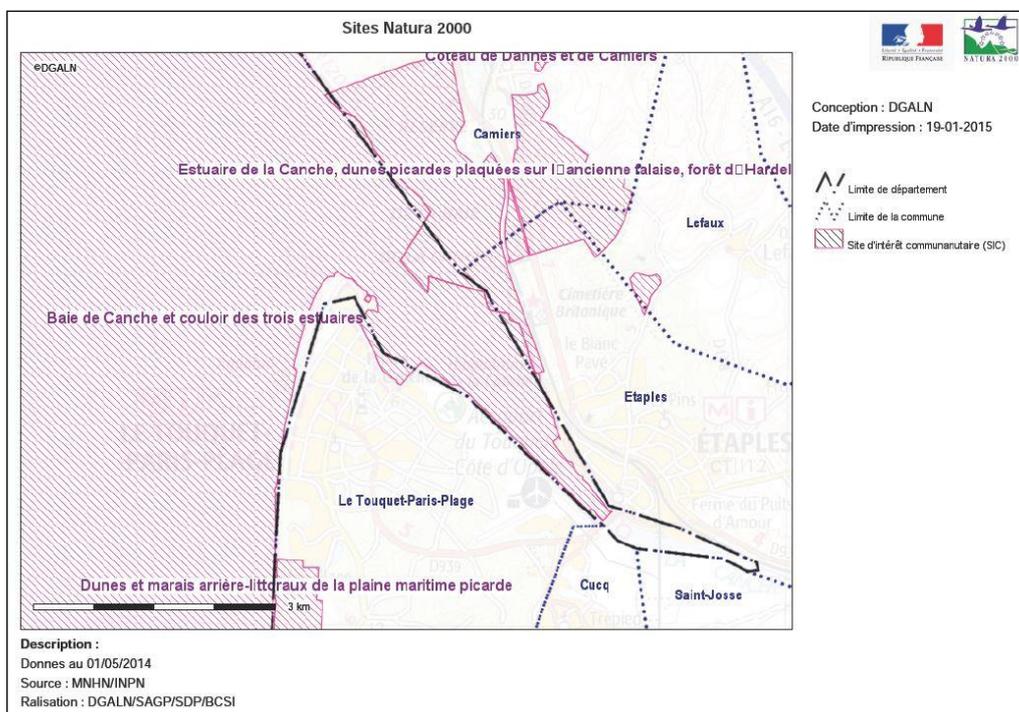
Vertigo étroit, Agrion de mercure, Triton crêté, Grand rhinolophe, Vespertilion à oreilles échancrées, Phoque gris, Phoque veau-marin, Liparis de Loesel, Ecaille chinée

#### **GEMEL – La passe pierre en baie de Canche 2018 :**

Impact potentiel de la manifestation sportive sur les Habitats, la Faune et la Flore



**Figure 4 : Zone de protection spécial (ZPS) traversée par la course (Estuaire de la Canche)**



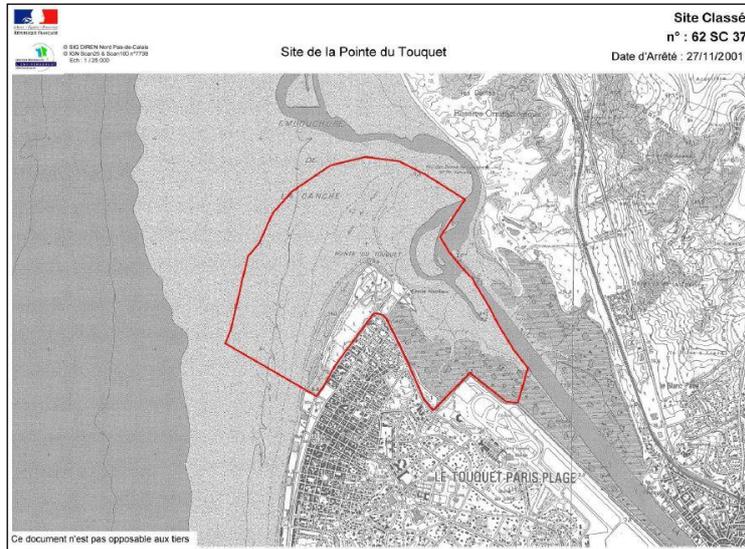
**Figure 5 : Sites d'intérêts communautaires (SIC) traversés par la course (Baie de Canche et couloir des trois estuaires ; Estuaire de la Canche, dunes picardes plaquées sur l'ancienne falaise, forêt d'Hardelot et falaise d'Equihen)**

**GEMEL – La passe pierre en baie de Canche 2018 :**

Impact potentiel de la manifestation sportive sur les Habitats, la Faune et la Flore

○ **Localisation du site classé 62SC37 de la Pointe du Touquet et enjeux de gestion**

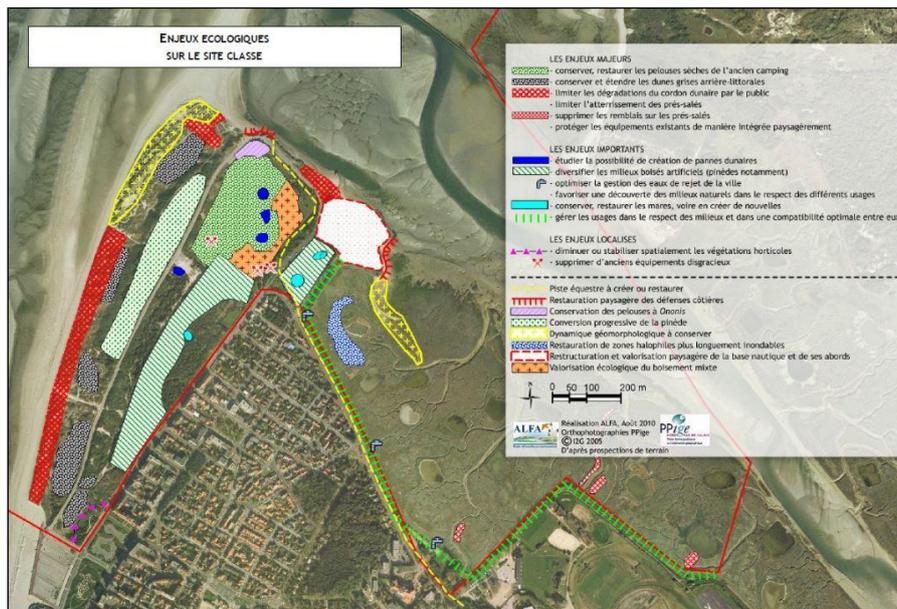
Ce site est classé au titre d'ensemble scientifique et pittoresque par arrêté ministériel du 27 novembre 2001. Une partie de ce site se trouve en zone N 2000. (Figure 6)



**Figure 6 : Carte de la superficie du site 62SC37 de la Pointe du Touquet classé par arrêté ministériel comme ensemble scientifique et pittoresque.**

C'est une zone estuarienne de la baie de Canche. Ainsi comme dans les trois autres sites N 2000 mitoyens, on y retrouve des mollières, un massif dunaire, un banc de sable, un estran en haut duquel des laisses de mer se déposent.

Comme pour les autres sites N 2000, ce site regroupe des habitats et des espèces floristiques et faunistiques ayant un intérêt patrimonial et il possède de fort enjeux écologiques (Figure 7). Il est donc nécessaire de limiter au maximum l'effet que pourraient avoir les coureurs et le public pour que la manifestation ait lieu dans le respect du site classé.



**Figure 7 : Cartographie des enjeux écologiques sur le site classé de la Pointe du Touquet (réalisé par le bureau d'étude ALFA et présentée à l'atelier EUCC du 7 octobre 2010).**

**GEMEL – La passe pierre en baie de Canche 2018 :**

Impact potentiel de la manifestation sportive sur les Habitats, la Faune et la Flore

### ○ Importance des sites

Ces sites se caractérisent par un complexe d'estuaires et d'estrans vaseux en connexion écologique. Ce complexe est majeur à l'échelle de la façade. Il joue un rôle essentiel de nurserie de poissons et constitue, pour les poissons amphihalins, la limite amont des niches écologiques en estuaire. Cette zone est un véritable réservoir de biodiversité et d'espèces remarquables.

L'estuaire concerné présente l'ensemble des habitats atlantiques caractéristiques de la slikke et du shore, soit plus d'une vingtaine de groupements, dont certains très remarquables et fragiles, liés aux contacts des dunes et prés salés et dépendants des degrés de salinité. La morphologie de cet estuaire dit picard est très caractéristique et originale avec son système de poulier et musoir, en particulier le musoir sur la rive nord de la Canche est le seul indemne de tout endiguement et altération notable, et constitue un site exceptionnel avec son système complexe de contre poulier du Ply de Camiers.

Le classement de ces sites se justifie également par la présence de trois espèces de mammifères marins d'intérêt communautaire qui fréquentent régulièrement ce secteur, comme le Phoque veau-marin (*Phoca vitulina* - 1365) , sédentaire et reproducteur en baie de Somme et dont 5 à 12 sont dénombrés en 2015 en baie de Canche (Jacky Karpouzopoulos/CMNF, communication personnelle), le Phoque gris (*Halichoerus grypus* - 1364) présent hors période de reproduction, au nombre de 3 à 4 individus qui restent côté mer et n'entrent pas dans la baie (Jacky Karpouzopoulos/CMNF, communication personnelle), et le Marsouin commun (*Phocoena phocoena* - 1351) , dont la fréquentation est moins bien connue.

En plus de cela, Les zones littorales sont des sites d'intérêt majeur pour les oiseaux. La protection de l'avifaune a ainsi été à l'origine de la création de la plupart des sites protégés estuariens, comme c'est le cas pour la baie de Canche. Cette protection a été mise en place notamment à cause du rôle de ces milieux comme halte migratoire ou comme site d'hivernage pour l'avifaune. Sur ces zones, l'occupation des prés-salés par les oiseaux nicheurs en période printanière et estivale est moins bien documentée. Cependant, certaines espèces peuvent y nidifier mais cela pose évidemment la question du taux de réussite dans ces milieux régulièrement soumis à la marée.

#### IV. Espèces et Habitats à prendre en compte lors de la course et de la marche de la passe pierre

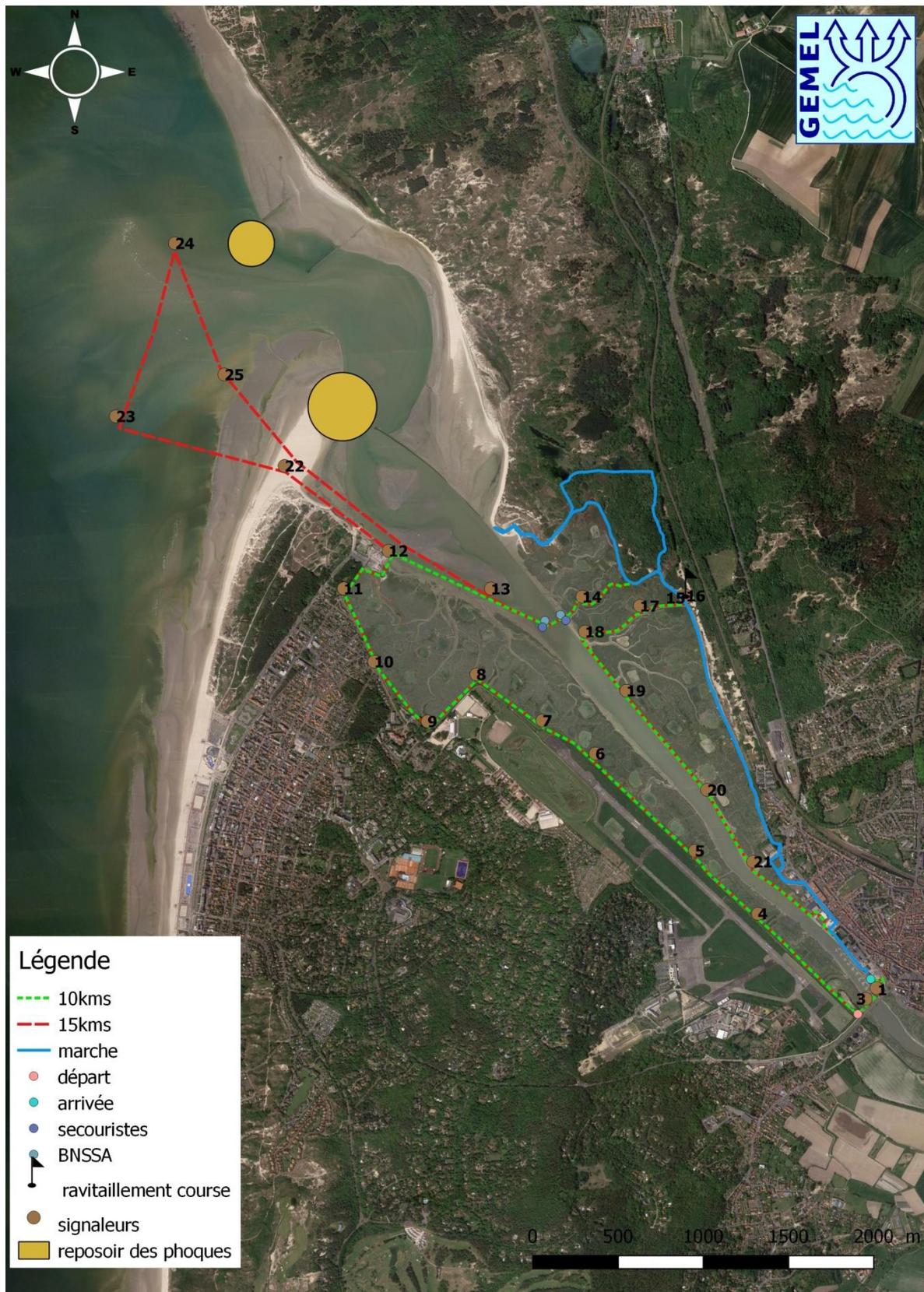


Figure 8 : Cartographie de la course 10 km (en vert), 15 km (en rouge) et de la marche (en bleu).

**GEMEL – La passe pierre en baie de Canche 2018 :**  
Impact potentiel de la manifestation sportive sur les Habitats, la Faune et la Flore

La marche à une longueur exact de 9,3 km, la première course de 10,6 km et la seconde course de 15,8 km (Figure 8 ci dessus). Les incidences potentielles de cette manifestation sportive sont la destruction directe d'habitat ou d'espèces animales ou végétales d'intérêt communautaire, ou encore les dérangements indirects (liés au bruit ou à la pollution).

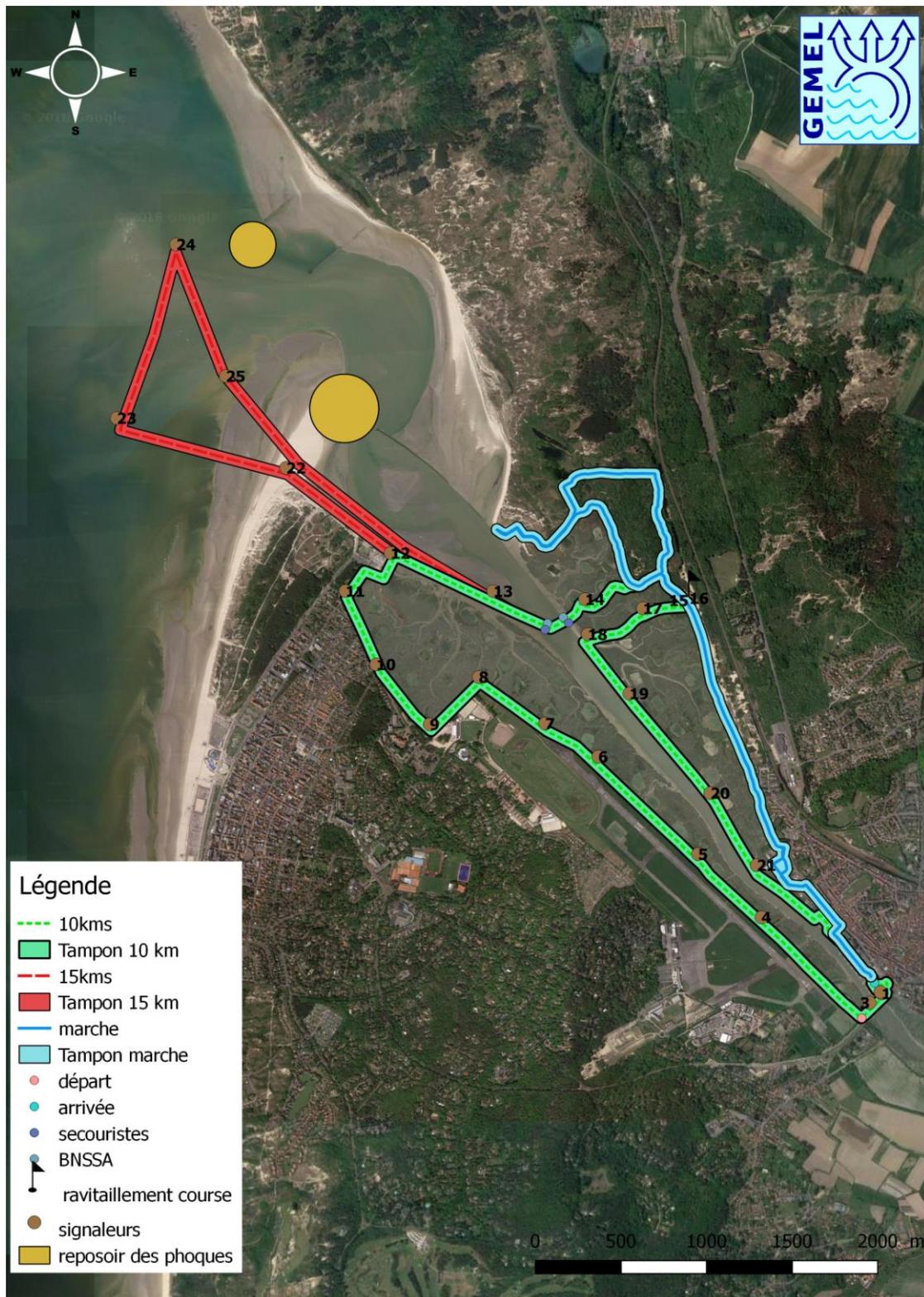


Figure 9 : Cartographie des zones d'emprises de 100 m de chaque tracé

**GEMEL – La passe pierre en baie de Canche 2018 :**  
Impact potentiel de la manifestation sportive sur les Habitats, la Faune et la Flore

Afin d'étudier les **incidences potentielles directes**, mais aussi **indirectes** de la manifestation, une largeur d'emprise pour chacun des tracés de 100 m a été utilisée (50 m de part et d'autre du tracé). La surface potentiellement impactée considérée est donc de **106 ha** pour la première course, à laquelle on ajoute **52 ha** pour prendre en compte l'incidence potentielle de la seconde course puisqu'elle emprunte le même chemin que celle de 10 km et **158 ha** pour les courses et de **93 ha** pour la marche (Figure 9 ci dessus).

Il est à noter que la zone d'emprise des courses et de la marche peut être largement réduite sur la plupart des zones, lorsqu'on regarde les incidences directes. En effet, les traversées de mollières entre les points 13 à 18 se feront sur des chemins déjà existants et d'une largeur suffisante pour permettre les dépassements potentiels entre coureurs. De plus, à ce niveau du parcours, les coureurs seront déjà bien étalés en raison de la traversée de la Canche (entre les points 13 et 14). Les guides pour la marche et les signaleurs, secouristes et BNSSA sont également présent pour rappeler à l'ordre les participants et en sus de cela, des rubalises afin d'avoir un balisage clair seront posées le long du parcours pour éviter le piétinement de la végétation et canaliser les participants. L'emprise de 100 m est donc bien souvent à relativiser (Figure 10), mais est nécessaire pour prendre en compte l'incidence indirecte comme le bruit par exemple.

Un état des lieux photographique, avant et après l'épreuve sera effectué et des briefings de sensibilisation des participants à la fragilité des sites traversés et à la nécessité de suivre les mesures mises en place pour assurer leur préservation seront organisés avant le départ.



**Figure 10 : Photographie aérienne de la course en 2017, illustrant l'étalement des coureurs, l'évitement de la végétation et l'installation de la rubalise.**

Il faut aussi garder à l'esprit que la passe pierre en baie de Canche, d'après le plan de gestion du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale se trouve dans l'aire d'intérêts patrimoniaux et de maintien de l'activité humaine (professionnelle et récréative).

#### **GEMEL – La passe pierre en baie de Canche 2018 :**

Impact potentiel de la manifestation sportive sur les Habitats, la Faune et la Flore

- **Habitats potentiellement impactés dans la zone de la course et de la marche**

La zone de parcours traverse différents habitats dont des zones exemptes de végétations et d'autres faisant partie des prés salés.

Les habitats susceptibles d'être impactés par la manifestation sportive sont surtout les estuaires (code N 2000 : 1130), les replats boueux ou sables exondés à marée basse (code N 2000 :1140), la végétation annuelle des laisses de mer (code N 2000 : 1210), les prés salés atlantiques (code N 2000 : 1330) ou encore les végétations pionnières à salicorne ou aster et autres espèces annuelles des zones boueuses ou sableuses (code N 2000 : 1310).

Les habitats présents à moins de 100 m de l'emprise de la course et de la marche sont listés ci dessous :

*Astero tripolium-Suaedetum maritimae* Géhu & Franck 1982

*Spartinetum anglicae* Corillion 1953 nom. nov. Géhu & Géhu-Franck 1984 ss grpe Aster et *Puccinellia*

*Thero-suaedetea splendidis* Rivas Mart. 1972

Mosaïque de *Halimionetum portulacoidis* Kuhnholz-Lordat 1927 et de *Halimonio portulacoidis-Puccinellietum maritimae* Géhu, 1976

*Halimonio portulacoidis-Puccinellietum maritimae* Géhu, 1976

*Halimionetum portulacoidis* Kuhnholz-Lordat 1927

Mosaïque de *Halimonio portulacoidis-Puccinellietum maritimae* Géhu, 1976 et de *Thero-suaedetea splendidis* Rivas Mart. 1972 et de Sol nu

*Spartinetum anglicae* Corillion 1953 nom. nov. Géhu & Géhu-Franck 1984

Mosaïque de *Halimonio portulacoidis-Puccinellietum maritimae* Géhu, 1976 et de *Scirpetum compacti* (Van Langend. & Beeftink 1931) Beeft. 1957 ? ss grpe à Puccinellie et Spartine

Mosaïque de *Astero tripolium-Suaedetum maritimae* Géhu & Franck 1982 et de *Spartinetum anglicae* Corillion 1953 nom. nov. Géhu & Géhu-Franck 1984 ss grpe Aster et Puccinellie

La course traverse également des filandres (Figure 11). Elles peuvent être reliées à l'habitat 1130-1 Slikke en mer à marée basse (façade atlantique) du cahier d'habitat, tome 2, Habitat côtier.



**Figure 11 : Photographie d'une filandre traversée lors de la course**

**GEMEL – La passe pierre en baie de Canche 2018 :**

Impact potentiel de la manifestation sportive sur les Habitats, la Faune et la Flore

Elles sont dominées par les oligochètes, *Nereis diversicolor* (vériouille) et *Carcinus maenas* (crabe vert) au niveau des berges (Perrot, 2012 ; Ruellet, 2013).

Il est à préciser que la partie de la course qui traverse les prés salés emprunte des chemins déjà existants (régulièrement utilisés par les chasseurs pour accéder aux huttes de chasse) et que la marche, une fois la plage des pauvres passée reste aussi sur des chemins déjà aménagés (Figure 12).



**Figure 12 : Illustration de chemins empruntés par la course et la marche de la Passe pierre**

Les parkings et les zones d'accueil du public (départ et arrivée) se trouvent en dehors des espaces N 2000. Sur le port d'Etaples, la circulation sera modifiée et encadrée par la gendarmerie.

En ce qui concerne la zone de ravitaillement en zone N 2000, elle se situe au carrefour de 2 chemins dont le principal, sur le GR 120 est utilisé par des voitures (Figure 13).



**Figure 13 : Zone de ravitaillement prévue sur le parcours de la course, il y sera installé des poubelles et elle donnera accès à du sucre, des raisins secs sans emballage et de l'eau**

○ **Espèces potentielles dans la zone de la course et de la marche.**

Aucune espèce végétale de la DHFF n'est présente sur la zone de course. En effet, le milieu estuarien est très sélectif et ne permet ni l'implantation du *Liparis de Loesel*, ni celle de l'*Ache rampante*.

Aucune espèce d'insecte de la DHFF n'est connue pour occuper les milieux estuariens.

Seuls les mammifères marins (*Grand Dauphin*, *Marsouin commun*, *Phoque gris*, *Phoque veau-marin*) et le *Vespertilion à oreilles échancrées* pourraient occuper la zone estuarienne de la course. Cependant, aucune observation de *Grand Dauphin* ni de *marsouin commun* vivant n'ont encore eu lieu en baie de Canche. Les 3 phoques gris recensés en 2015 restent plutôt du côté mer, sans entrer dans la baie et les 12 *Veau-marins* présents en baie de Canche (*Jacky Karpouzopoulos/CMNF*, communication personnelle) ne sont pas en période de mise à bas, cependant pour éviter tout dérangement, le parcours de la course a pris en compte les zones de reposoirs et les a évitées au maximum, suivant les conseils d'EDEN 62. Ainsi, le passage de la course se trouve à plus de 100 m des reposoirs.

Certaines espèces d'oiseaux reprises dans le Formulaire Standard de Données de la ZPS, comme le *gravelot à collier interrompu* ou le *bécasseau Sanderling* nichent dans le milieu estuarien. Cependant, ils nichent entre la laisse de mer et le pied des dunes.

Aucune espèce d'oiseau de la Directive oiseaux n'est connue pour nicher sur le bas de l'espace estuarien (entre la mer et la laisse de mer) par lequel passe la course. Cependant, cette zone à marée basse pourrait être utilisée pour l'alimentation de certaines espèces de l'avifaune et comme zone de halte migratoire à certaines périodes de l'année, en particulier :

- Aigrette garzette
- Avocette élégante
- Balbuzard pêcheur
- Barge rousse

**GEMEL – La passe pierre en baie de Canche 2018 :**

Impact potentiel de la manifestation sportive sur les Habitats, la Faune et la Flore

- Bernache Nonette
- Combattant varié
- Echasse blanche
- Grande Aigrette
- Gravelot à collier interrompu
- Harle Piette
- Hibou des marais
- Marouette de Baillon
- Mouette mélanocéphale
- Spatule blanche
- Sterne caugek
- Sterne pierregarin

Les autres espèces pourraient être observées de passage au dessus de la zone estuarienne.

## V. Effets potentiels de la course et de la marche

Dans le cadre d'une étude d'incidence, l'objectif est d'étudier l'incidence potentielle d'un projet sur l'état de conservation des habitats et des espèces du Formulaire Standard de Données (FSD) des sites N 2000.

### ○ Effets sur les espèces

Les phoques gris et les phoques veau marins dans la baie de Canche sont peu nombreux par rapport à la baie de Somme (Calouin, 2010). Cependant, certains individus ont pu être observés dont quelques uns stationnent sur les bancs de sables du bout de la digue. Ils sont toujours situés à proximité d'un accès à l'eau leur permettant une fuite rapide. Il est très peu probable que des individus soient à proximité du parcours de la course. Si cependant, cela s'avérait être le cas, les capacités de fuite de l'animal lui permettraient de regagner des zones plus tranquilles.

La zone de course et de la marche peut croiser des zones d'alimentation de certaines espèces d'oiseaux de la Directive oiseaux. Cependant, la largeur de la zone impactée est faible et le temps de passage des participants est très court. Ainsi les oiseaux pourront aller s'alimenter sur des zones de substitution. La zone de la marche traverse en partie la Réserve Naturelle Nationale de la baie de Canche, les participants seront canalisés grâce à des signaleurs et aux guides formés par Eden 62. De plus, les marcheurs sont divisés en groupe de 25 personnes ce qui aide à leur cadrage. Aucun véhicule motorisé n'entrera dans la zone de la Réserve et les chiens y sont interdits, tout comme durant cette manifestation sportive. En ce qui concerne la nidification de certains oiseaux à cette période de l'année, il faut rappeler que la semaine précédent la course, des marées de vives eaux, c'est-à-dire à fort coefficient de marée (supérieur à 90) submergeront les prés salés, ce qui détruira les nids établis au niveau du passage de la manifestation sportive. De plus, sur la partie majeure partie du parcours se situe en contrebas des mollières ce qui minimise le risque de dérangement de l'avifaune.

Le vespertillon à oreilles échancrées n'est actif que la nuit et ne peut donc être impacté par la manifestation sportive qui aura lieu l'après-midi. Par ailleurs, il n'est pas connu pour utiliser ce type de milieu.

De plus, il n'y a pas de diffusion sonore sur les sites naturels traversés durant la course et les mégaphones sont interdits. Ainsi, la faune ne sera pas dérangée par le bruit.

**Pour ces différentes raisons, il est possible de considérer que la manifestation sportive de la passe pierre en baie de Canche n'a pas d'impact significatif sur les espèces de la DHFF ni sur celles de la Directive oiseaux au sein des sites N2000.**

### ○ Effets sur les habitats

Dans le cadre du projet d'évaluation des ressources en végétaux marins exploitables sur les trois estuaires picards, une cartographie de la végétation des zones de végétations basses a été réalisée (Duponchelle, 2013) suite à des prospections de terrain effectuées entre l'été et le début de l'automne 2013. C'est sur cette base de travail que s'appuie les propos et les cartographies suivantes.

Tous les habitats constitués de végétaux, présents sur le parcours, hormis le *Spartinetum anglicae*, sont des habitats de la DHFF (mentionnés dans le cahier d'habitat, tome 2, Habitat côtier). Certains de ces habitats sont sensibles au piétinement. En particulier, l'*Halimionetum portulacoidis* (Obionais) qui est constitué de ligneux bas, vivaces, particulièrement vulnérables.

Les zones où cet habitat est bien représenté sont situées en bordure de la Canche, zone sur laquelle les coureurs empruntent la zone sableuse. Quelques autres zones sont également présentes à proximité des filandres. Il faut cependant garder à l'esprit que lors de cette course, les participants cherchent à avancer le plus rapidement possible et devraient, en toute logique, éviter ces zones de végétations hautes et difficiles à parcourir au profit de zones plus rases (telles les *Puccinellietum maritimae*) peu sensibles au piétinement (Figure 14) présente sur les chemins empruntés.



**Figure 14 : Photographie d'un chemin de puccinellie emprunté lors de la course avec de part et d'autre les fourrés à obione laissant une largeur aux coureurs d'environ 4 m.**

Le recouvrement en obione en baie de Canche est illustré Figure 15. Les parcours de la passe pierre y sont superposés. Ils ne passent jamais dans l'obione puisque la zone de la course qui traverse les prés salés emprunte les chemins (comme expliqué précédemment) qui sont jonchés de puccinellie.

Le recouvrement en salicorne et en aster est présenté de la même façon que pour l'obione (Figures 16 et 17). Outre la puccinellie et l'obione, ils représentent les espèces majoritaire des habitats prés salés. Comme pour l'obione, les parcours ne passent pas par ces zones végétalisées.

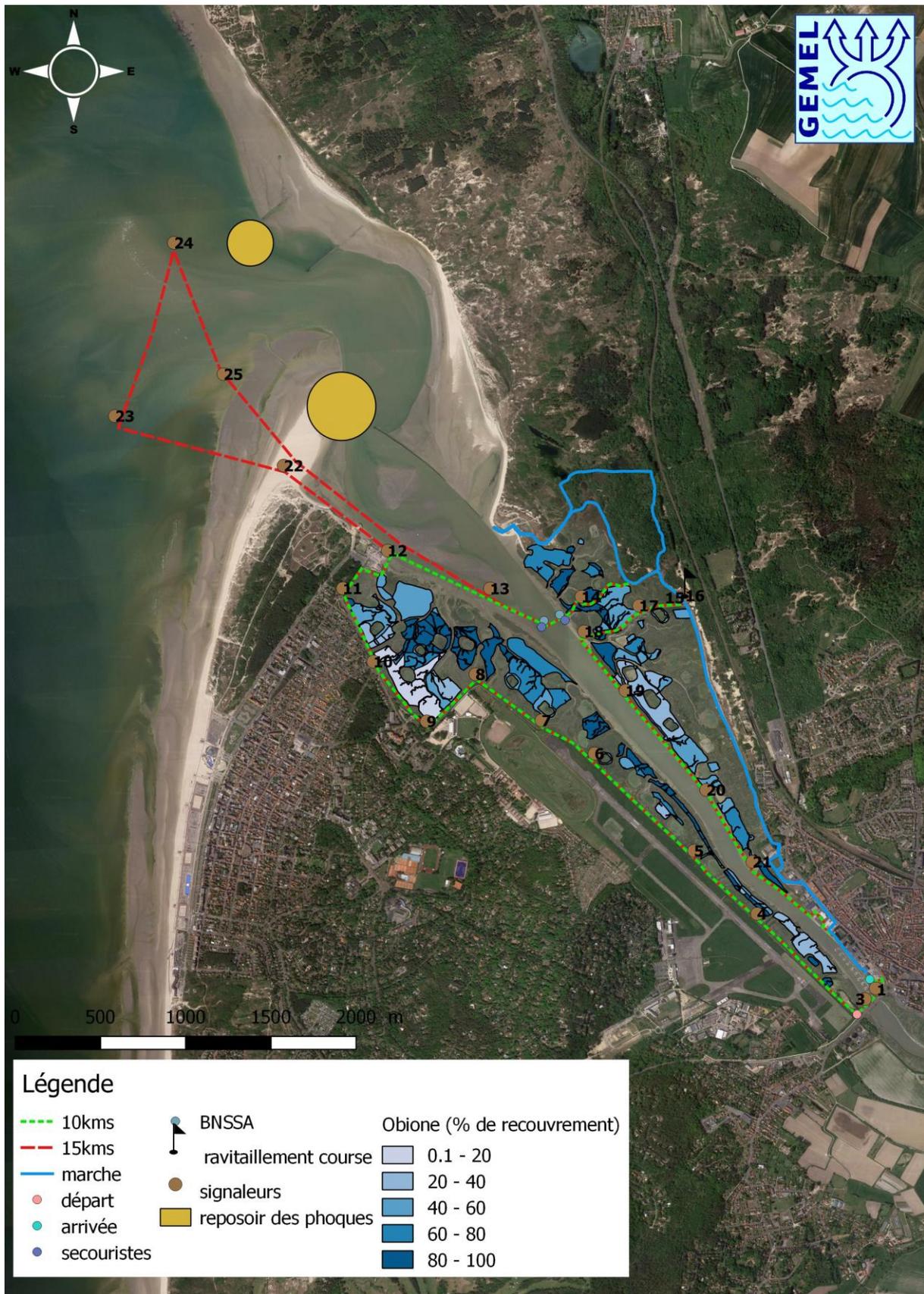


Figure 15 : Cartographie du recouvrement en obione de la baie de Canche et superpositions des parcours de la Passe pierre.

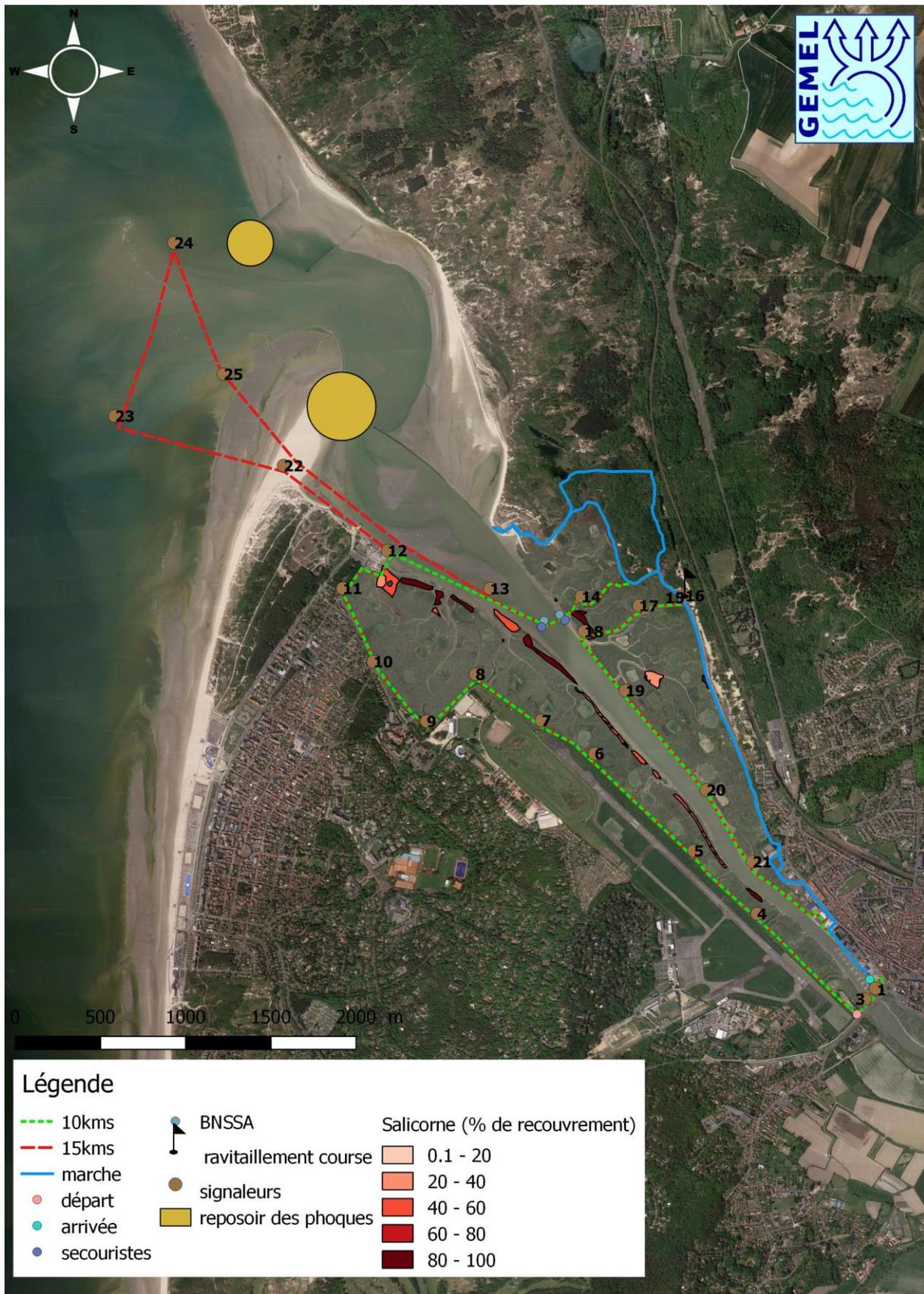


Figure 16 : Cartographie du recouvrement en salicorne de la baie de Canche et superpositions des parcours de la Passe pierre.

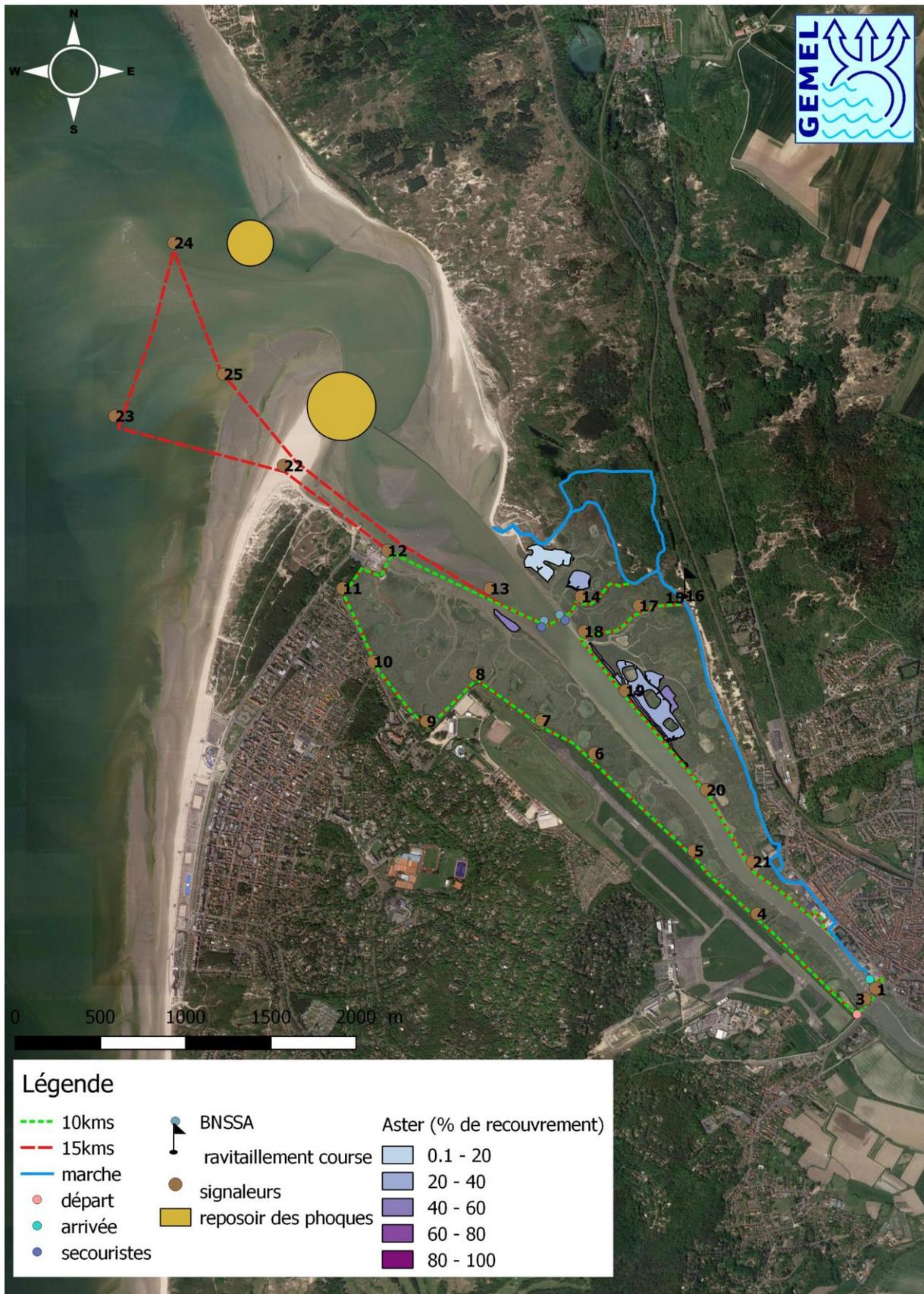


Figure 17 : Cartographie du recouvrement en aster de la baie de Canche et superpositions des parcours de la Passe pierre.

Les 1000 coureurs et les 500 marcheurs attendus au maximum qui seront encadrés et sensibilisés à l'environnement qu'ils vont traverser auront donc un **impact négligeable sur ces habitats végétalisés qu'ils rencontreront.**

La zone de course traverse également des zones de « sables nus », qui constituent également des habitats de la DHFF. Cependant, au vu de l'emprise de la course, de la rapidité de remise en place des invertébrés et de la forte résilience du milieu après une perturbation de ce type, sur de faibles largeurs, nous pouvons considérer **l'impact de la course comme négligeable sur ce type d'habitat.**

La manifestation sportive passe par deux SIC :

- FR 3102005 - Baie de Canche et couloir des 3 estuaires
- FR 3100480 - Estuaire de la Canche, dunes picardes plaquées sur l'ancienne falaise, forêt d'Hardelot et falaise d'Equihen

Le premier, FR 3102005 d'une superficie de 33 306 ha est 100 % marin. Six habitats sont présents sur ce site, cependant, la passe pierre en baie de Canche (en considérant l'emprise de 100 m de la marche et de la course) ne passe que par quatre de ces habitats :

- l'habitat 1110 dont le pourcentage d'habitat investi par la manifestation est de 0,1 %
- l'habitat 1130 dont le pourcentage d'habitat investi par la manifestation est de 5 %
- l'habitat 1140 dont le pourcentage d'habitat investi par la manifestation est de 10 %
- l'habitat 1310 dont le pourcentage d'habitat investi par la manifestation est de 1 %

Il est à préciser que chaque habitat représente déjà lui-même un pourcentage de couverture par rapport au site N 2000 sur lequel il se trouve.

Donc par rapport à la surface totale du site (33 306 ha), l'emprise de la manifestation sportive (200 ha au maximum) ne correspond qu'à 0,6 % de cette surface.

Le second site, FR 3100480 d'une superficie 1 658 ha est marin à 3 %. Seul la marche passe au sein du site. Il est composé de 29 habitats différents.

La marche ne passe que par l'habitat 1140 qui représente au sein du site 0,47 % de superficie. La distance traversée par la marche dans l'habitat correspond à 0,5 km, soit environ 20 % de l'habitat 1140.

En ce qui concerne les déchets liés à la course et qui peuvent altérer les habitats s'ils ne sont pas gérés, l'association OSE a mis en place différents moyens ayant pour objectif de sensibiliser les coureurs et spectateurs à l'environnement (rappel des consignes avant le départ, bénévoles répartis le long de la course permettant des rappels à l'ordre si nécessaire, des bénévoles "balais" qui suivront le dernier coureur et le dernier marcheur pour s'assurer qu'aucun déchet ne restera sur place). Une benne est placée à l'arrivée de la course ainsi que des poubelles sur la zone de ravitaillement et 100 m en aval (encadrées ici encore par des signaleurs) qui permettront aux participants de jeter d'éventuels macro-déchets. Le ravitaillement donnera aux participants accès à de l'eau, du sucre et des raisins secs, ce qui limitera au maximum les déchets afin qu'ils ne génèrent pas de nuisances au milieu marin, côtier et intertidal.

#### ○ **Effets cumulés**

Les parcours de la course et de la marche se superposent au début de la manifestation sportive, sur

### **GEMEL – La passe pierre en baie de Canche 2018 :**

Impact potentiel de la manifestation sportive sur les Habitats, la Faune et la Flore

la zone de sable nu ainsi que sur un morceau de chemin, au niveau de la zone de ravitaillement. Ces zones ne sont pas sensibles au piétinement, il n'y aura donc pas d'effet cumulé entre les deux épreuves. De plus, le départ de la course est prévu après le départ de la marche ce qui évite d'avoir des effets cumulés indirect.

Aucune autre manifestation n'est à notre connaissance prévue en même temps que la passe pierre en baie de Canche au même endroit ou à proximité. Il n'y a donc pas d'effet cumulé supplémentaire à prendre en compte.

**Pour ces différentes raisons, il est possible de considérer que l'incidence potentielle de la Passe pierre les habitats de la DHFF qu'elle traverse au sein des sites N 2000 est négligeable.**

## **V. Conclusions**

Il a été montré que la course et la marche de la passe pierre ont une incidence potentielle directe ou indirecte négligeable à la fois sur les habitats et les espèces de la Directive Habitat Faune Flore ainsi que sur la Directive oiseaux des sites N 2000

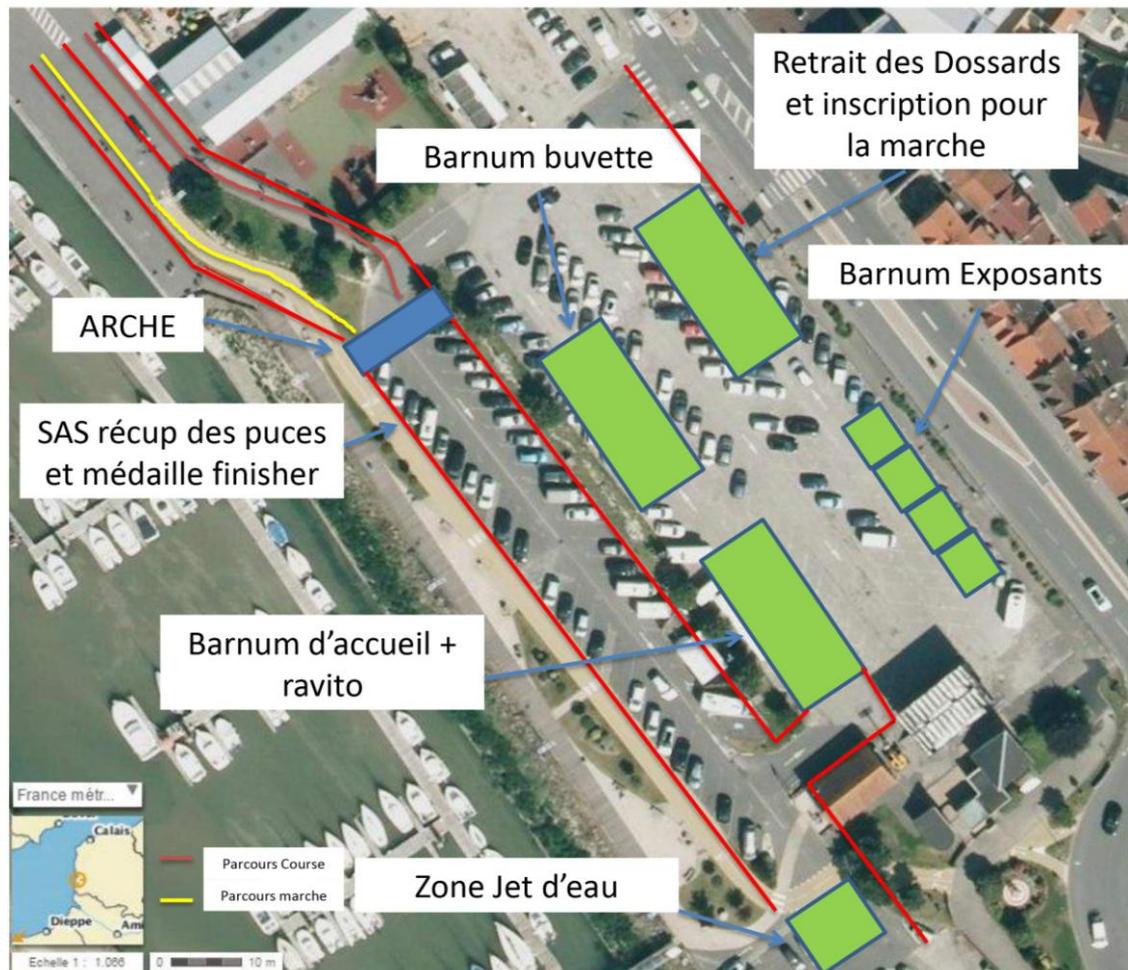
De plus, la passe pierre en baie de Canche ne nuit pas aux habitats marins, côtiers, estuariens et intertidaux qui sont reconnus et protégés dans la dynamique de l'évolution naturelle. Elle ne nuit pas non plus au fonctionnement de l'écosystème ni à la conservation des espèces.

En plus de ces objectifs de limiter au maximum l'incidence sur l'environnement, Monsieur Gosselin souhaite sensibiliser les participants à l'environnement, afin qu'ils soient plus respectueux des milieux marins, littoraux et estuariens. Et ainsi devenir des acteurs de la protection du patrimoine maritime naturel.

## Bibliographie

- Calouin F. (2010). Le retour du Phoque veau-marin *Phoca vitulina* dans l'estuaire de la Canche (62,PP - W06,07). *La Revue de Nord Nature* 140 : 11-15.
- Duponchelle G. (2013). Estimation des surfaces de végétaux exploitables au niveau des trois estuaires picards (Canche, Authie et Somme). Rapport du GEMEL n°13-035. 11 p.
- Foisil C., Durbec A., Fougérol D., Michelot J.-L., Morand A. (2002). les zones humides et la ressource en eau. Guide technique. *Etudes sur l'eau* 89 : multipaginé.
- Perrot E. (2012). Evaluation des ressources exploitables d'*Hediste diversicolor* et *Carcinus maenas* dans les estuaires picards : Somme, Authie et Canche. Mémoire de Master 2 Ecologie. GEMEL, Université Lille 1, Université du Littoral Côte d'Opale : 39 p.
- Ruellet T. (2013). Evaluation des gisements de verouilles exploitables dans les estuaires picards (Canche, Authie et Somme) : prospections complémentaires 2013 et synthèse 2012-2013. Rapport du GEMEL n° 13-032 : 18 p.

## Annexe 1 : Organisation et zone de stockage à l'arrivée des participants (Etaples)



## **Annexe 2 : Formulaire d'évaluation simplifié des incidences Natura 2000**

## **Incidences Natura 2000**

### Trame d'évaluation simplifiée d'un projet de manifestation sportive

**Nom de la manifestation sportive :** LA PASSE PIERRE

**Coordonnées de l'organisateur de la manifestation sportive :**

Nom : GOSSELIN JEAN-MICHEL

Adresse : 10 ALLÉE DU VALLON - 62630 ETAPLES

Téléphone : 06 70 65 74 27

Email : Jeanmichel.gosselin62@gmail.com

### 1- Description de la manifestation sportive

Joignez :

- Une carte avec :
  - la localisation cartographique la plus précise possible de la manifestation sportive (itinéraire, localisation des aires de stationnement, des aires pour le public, des zones d'interdiction, des accès prévus pour les spectateurs, des voies susceptibles d'être prises pour l'encadrement de l'événement, des zones de logistiques).
  - Les périmètres des sites Natura 2000 concernés.

**Il est fortement conseillé d'utiliser une carte IGN au 1/25 000° comportant un titre explicite, une légende, une échelle et une orientation.**

Dès lors que la manifestation a lieu entièrement ou en partie sur un site Natura 2000, il peut être nécessaire de fournir une carte plus détaillée de l'emprise de la manifestation sportive sur cette zone. Le cas échéant, une carte localisant la manifestation par rapport aux habitats naturels et habitats d'espèces du site Natura 2000 pourra également être jointe. La cartographie des habitats est disponible dans le document d'objectifs, lorsque celui-ci a été élaboré.

- Et, au besoin, des éléments supplémentaires sur papier libre en complément de ce formulaire.

Manifestation sportive soumise à évaluation des incidences Natura 2000 au titre :

- De la liste nationale
- De la liste locale arrêtée par le préfet sur le territoire départemental
- De la liste locale arrêtée par le préfet maritime sur la façade maritime de la Manche et de la Mer du Nord

« Activité sportive » et « Format de la manifestation sportive »

Lorsqu'il y a une référence au plan (cf. Plan), cela signifie que vous devez localiser l'information sur la carte IGN.

• **Nature de l'épreuve sportive :**

Manifestation de véhicules terrestres à moteur se déroulant, en tout ou partie, en dehors des voies ouvertes à la circulation publique, sur circuit terrain ou parcours  
Préciser le type de véhicules engagés dans la manifestation :

Manifestation de véhicules terrestres à moteur se déroulant, exclusivement sur des voies ouvertes à la circulation publique  
Préciser le type de véhicules engagés dans la manifestation :

Manifestation non motorisée à moteur et se déroulant exclusivement sur la voie publique  
Préciser la discipline sportive concernée par la manifestation :

Manifestation non motorisée et se déroulant, en tout ou partie, en dehors de la voie publique  
Préciser la discipline sportive concernée par la manifestation :

Manifestation aérienne :  
Préciser le type d'avions (ou aéronefs) engagés dans la manifestation :

Autre type de manifestation :  
(décrire la nature de la manifestation)

2 courses pédestres 10 km et 15 km et 1 marche  
Traversée de la Corniche en 1 endroit pour les  
courses pédestres

• **Date, horaire et durée de la manifestation sportive :**

Jeu. 10 mai 2018. Départ marche 14h30 - Courses 15h00  
Durée environ 2h30 -

• **Fréquence de la manifestation sportive** (annuelle, ponctuelle...) : annuelle

Nouvelle manifestation sportive :  Oui  Non

Si « non » :

La précédente édition a déjà fait l'objet d'une évaluation :  Oui  Non

Le parcours a changé :  Oui  Non

• **Budget prévisionnel :**

- **Délivrance de titre :**  International  
 National

- **Nombre approximatif de participants :** 500 pour la Nauche - 1200 pour les courses tout confondu.
- **Nombre prévisionnel de spectateurs :** 1000 personnes

• **Description de l'emprise de l'épreuve (cf. Plan)**

(Lieu de départ et d'arrivée, itinéraire(s), longueur ou périmètre du ou des parcours, lieux de concentration de participants type « goulot »)

Départ du Parc d'Érables sur Mer → direction le Taquet pour la mise de la ferme → Traversée de la Cayche arrivée sur les bords côte Érables, sur le port -

- **Travaux préparatoires éventuels, et techniques de réalisation (cf. Plan)** (Calendrier, types d'outils et d'opération, surfaces et/ou volumes concernés)

Exemple de travaux : création de parking, balisage

..... sans objet  
.....  
.....  
.....

• **Description de la logistique en annexe de la manifestation sportive (cf. Plan) :**

(Zone de ravitaillement, sécurité, réparation, nettoyage, restauration, sonorisation, site de remise de prix...)

1. Zone de ravitaillement ; Poste de secours à la zone de ravitaillement et la zone d'arrivée ; PC course ; Médecin généraliste avec équipe mobile sur les parcours et BNSSA et SE coéquipier au parcours.

- **Dimensions des stationnements des véhicules (surface) et localisation (cf. Plan) :** Ci-joint Plan annexe 1

- **Dimensions des aires spectateurs (surface) et localisation (cf. Plan) :** voir site ville Érables

- **Accès et cheminements prévus des participants et spectateurs sur le lieu de l'événement (cf. Plan) :** Signaleurs - Panneaux directionnels - Caucis et balisage - Pour les encadrements Nauche formation par EDEN 62 -

- **Nombre et types de véhicules à moteur nécessaires à l'organisation (sécurité, logistique...) et identification des voies qu'ils sont susceptibles d'emprunter (cf. Plan)** 1 (4x4) et 1 (QUAD) sur les deux bords

« Environnement »

• Situation de la manifestation sportive par rapport aux sites Natura 2000 :

- Hors site Natura 2000 (Distance minimale : ..... m)  
 Tout ou en partie en site Natura 2000

• Éventuellement, indiquer les autres espaces naturels protégés traversés par la manifestation sportive (Réserve Naturelle Nationale ou Régionale, site en Arrêté de Protection de Biotope, Espace Naturel Sensible géré par le Conseil Général, Propriété du Conservatoire du Littoral...):

Si ces espaces naturels disposent d'une structure gestionnaire, il est recommandé de prendre contact avec celle-ci pour examiner les conditions de réalisation de la manifestation.

..... Contournement de la réserve naturelle pour la Nardie  
et emprunt des chemins balisés par EDEN 62  
..... Contournement des repaires de phoques et  
veaux marins

• Consignes environnementales données aux participants, aux spectateurs et aux encadrants (joindre les éventuels supports d'accompagnement)

..... Suivre impérativement le balisage : Interdiction formelle  
de pénétrer dans les dunes ; Interdiction aux chiens  
même tenus en laisse ; Balisage pour qu'aucune trace après  
la course. Pour la Nardie, accompagnement systématique d'un  
guide faune par EDEN 62 -

• Définition de zones d'interdiction pour les participants, les encadrants et/ou

les spectateurs :  Oui  Non

Pour quelles raisons ont été définies ces zones d'interdiction ?

Localisez les sur la carte

..... Pour des raisons de protection de la nature (faune et flore)  
et en raison de la proximité de la réserve naturelle de  
la Baie de Canche et des repaires de phoques gris et  
veaux marins

• Franchissement de cours d'eau ou zone humide :  Oui  Non

Si oui, de quelle manière sont franchis les cours d'eau ?

(Passage à gué, pont existant ...)

..... Passage à gué de la Canche (Voie pleun) à Basse-mer  
..... Encadré par des B.N.S.S.A. et Secouriste (T. Traversée)

## 2- Identification du ou des sites Natura 2000 concernés

Rappel : La liste des sites Natura 2000 et les cartes des sites sont consultables sur :

- le portail Natura 2000 du ministère en charge de l'écologie : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html>
- le site internet de la DREAL : <http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/>, aller dans les rubriques suivantes :

Les thématiques / Biodiversité / Nature et Biodiversité / Le réseau Natura 2000 en NPDC (<http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?-Nature-et-biodiversite,1581->)

ou S'informer / Portail données communales / Sélectionner la commune souhaitée et la couche (Natura 2000 SIC et ZSC, et Natura 2000 ZPS)

- sur le site internet de la DDTM du Pas-de-Calais : <http://www.pas-de-calais.equipement-agriculture.gouv.fr/natura-2000-r111.html>
- sur le site internet de la DDTM du Nord : <http://www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr/natura-2000-r885.html>

| Nom du ou des sites Natura 2000 (sites Habitats et Oiseaux ) | Numéro du ou des sites Natura 2000 | Types de zones (site ZPS « oiseaux », site SIC/ZSC « Habitats Faune, Flore ») | Localisation de la manifestation : Tout ou partie en site/ Hors site |
|--|------------------------------------|---|--|
| <i>Estuaire de la Canche</i>                                 | <i>FR 3110038</i>                  | <i>ZPS</i>  | <i>PARTIE</i>  |
| <i>Baie de Canche</i>  | <i>FR 3102005</i>                  | <i>SIC</i>  | <i>PARTIE</i>  |
| <i>et couloir des 3 Estuaires</i>                            |                                    |   |  |
| <i>Estuaire de la Canche, dunes</i>                          | <i>FR 3100480</i>                  | <i>SIC</i>  | <i>PARTIE</i>  |

*Picardes plaquées sur l'ancienne falaise, près d'Handelot et falaise d'Equihen.*

**Fournir une carte avec le parcours, la localisation du public, et les sites Natura 2000.**

→ **Si la manifestation est suffisamment éloignée de tout site Natura 2000, et qu'il n'y a pas d'incidence envisageable y compris à distance ou via le réseau hydrographique, il est possible à ce stade de directement passer à l'étape 6 conclusion et d'indiquer l'absence d'incidences.**

**Si plusieurs sites sont concernés par la manifestation, les parties 3, 4 et 5 doivent être dupliquées. En effet l'impact de la manifestation et les mesures de suppression et réduction d'impacts doivent être examinés site par site.**

### 3- Description du site (ou des sites) Natura 2000 concerné(s)

Nom et n° du site : ..... Sites décrits sur document joint.....

Enjeux de conservation du site Natura 2000 :

a) Indiquez les habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur le site

Cette information figure sur le formulaire standard de données (FSD) du site, qui est en ligne sur le portail national Natura 2000 : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Rechercher-sur-un-site-Natura-2000-.html>

.....  
..... cf. document .....  
.....  
.....

b) Précisez les enjeux et objectifs de conservation du site Natura 2000.

.....  
.....  
..... cf. document .....  
.....  
.....

Source des informations : Le FSD donne des indications sur les enjeux de conservation du site.

Si le document d'objectifs (DOCOB) du site a été élaboré, il fournit des informations complémentaires sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire du site. Le DOCOB peut être demandé à l'animateur du site, la DDTM ou la DREAL.

**Y-a-t-il eu une prise de contact avec l'animateur du site Natura 2000, ou l'opérateur en charge de l'élaboration du document d'objectifs du site ?**  Oui  Non

Si oui, indiquer quelles informations ont été recueillies sur les enjeux de conservation du site :

..... Une réunion a eu lieu le 12 mars 2018 en présence des .....  
..... membres ou en information par mail par le DREAL .....  
..... voir compte rendu de la réunion.....

La liste des animateurs des sites Natura 2000 et des opérateurs en charge de l'élaboration des DOCOB est consultable sur les sites de la DREAL et des DDTM (cf. liens page 5).

..... Nous avons mandaté le GEMEL pour effectuer une étude .....  
..... d'incidences - Ci-jointe -

## 4 et 5 - Analyse des incidences de la manifestation et adaptation (évitement, réduction)

Il s'agit à ce stade d'analyser les incidences directes et indirectes, temporaires ou permanentes de la manifestation sur les espèces et habitats du site Natura 2000. Les tableaux contiennent des éléments donnés à titre d'exemples, pour guider la réflexion de l'organisateur.

### INCIDENCES POTENTIELLES DIRECTES

| Usages  | Incidences potentielles <u>directes</u>   | Habitats naturels, habitats d'espèces ou espèces susceptibles d'être concernés   | Mesures prévues pour éviter ou réduire les incidences  | Conclusion : l'usage peut-il conduire à une incidence résiduelle significative ? |
|---|---|--|--|--|
| Indiquer quels usages vont être les usages du site liés à la manifestation sportive (avant, pendant, après) | Indiquer quelles incidences directes potentielles ces usages peuvent avoir  | Indiquer ces habitats et espèces, à partir des informations recueillies en partie 3 du formulaire.   | Indiquer les mesures qui visent à supprimer ou réduire les incidences potentielles identifiées.  | oui/non avec explication   |
|   |   |  | <i>cf. document</i>  |  |
|   |   |  |  |  |
| <b>Exemples :</b><br>Passage de participants (piédestre ou avec véhicules non motorisés)                    | <b>Exemples :</b><br>altération, destruction, tassement, des sols par piétinement<br>altération de berges de cours d'eau, destruction directe d'espèces | <b>Exemples :</b><br>Habitats naturels, habitats d'espèces (=habitats utilisés par des oiseaux, chauve-souris, batraciens, poissons, crustacés, mollusques), espèces | <b>Exemples :</b><br>- adaptation du parcours<br>- adaptation des dates et/ou horaires<br>- gestion du flux des participants, éviter les goulets d'engorgement en site sensible<br>- encadrement des participants par divers moyens (matériels : ruban-balise, humains ; signaleurs, éco-gardes...)<br>- sensibilisation des participants avant la manifestation |  |
| Passage ou stationnement du   | altération, destruction, tassement, des sols par  | idem   | - définition de sites d'accès du public, interdiction d'accès au public sur certaines parties du parcours  |  |

|   |  |      |  |  |
|---|--|------|--|--|
| public  | piétinement, destruction directe d'espèces   |      | - canalisation et encadrement du public par moyens matériels et humains<br>- sensibilisation du public |  |
| Passage de véhicules motorisés (participants, organisation, public) | altération, destruction, tassement, des sols par les engins, destruction directe d'espèces   | idem | - limitation des zones accessibles aux véhicules motorisés, choix des lieux de passage                 |  |
| Mise en place d'installations connexes à la manifestation           | altération, destruction des sols du fait des travaux réalisés, destruction directe d'espèces | idem | - choix dans la localisation des installations connexes  |  |

#### INCIDENCES POTENTIELLES INDIRECTES

| Usages  | Incidences potentielles indirectes   | Habitats naturels, habitats d'espèces ou espèces susceptibles d'être concernés                     | Mesures prévues pour éviter ou réduire les incidences   | Conclusion : l'usage peut-il conduire à une incidence résiduelle significative ? |
|---|--|--|---|--|
| Indiquer quels usages vont être les usages du site liés à la manifestation sportive (avant, pendant, après) | Indiquer quelles incidences indirectes potentielles ces usages peuvent avoir | Indiquer ces habitats et espèces, à partir des informations recueillies en partie 3 du formulaire. | Indiquer les mesures qui visent à supprimer ou réduire les incidences potentielles identifiées. | oui/non avec explication   |
|   |  |  | <i>cf. document joint</i>   |  |
|   |  |  |   |  |

| Exemples :   | Exemples :  | Exemples :  | Exemples :   | Exemples : |
|--|---|---|--|------------|
| Passage de participants  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- dérangement des espèces par le bruit,</li> <li>- déchets ou rejets dans le milieu naturel</li> <li>- augmentation de la turbidité d'un cours d'eau (mise en suspension de sédiments)</li> </ul>  | Espèces d'intérêt communautaire, habitats ou habitats d'espèces qui pourraient être affectés par des pollutions | <ul style="list-style-type: none"> <li>- adaptation du parcours</li> <li>- adaptation des dates et/ou horaires</li> <li>- répartition du flux des participants</li> <li>- canalisation et encadrement des participants</li> <li>- sensibilisation</li> </ul> |            |
| Passage ou stationnement du public                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- dérangement des espèces par le bruit,</li> <li>- déchets ou rejets dans le milieu naturel</li> <li>- augmentation de la turbidité d'un cours d'eau (mise en suspension de sédiments)</li> </ul>  | idem  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- définition de sites d'accès du public, interdiction d'accès au public sur certaines parties du parcours</li> <li>- canalisation et encadrement du public</li> <li>- sensibilisation</li> </ul>                      |            |
| Passage de véhicules motorisés (participants, organisation)    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- dérangement des espèces par le bruit,</li> <li>- déchets ou rejets dans le milieu naturel</li> <li>- augmentation de la turbidité d'un cours d'eau (mise en suspension de sédiments)</li> <li>- pollution par hydrocarbures</li> </ul> | idem  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- limitation d'accès aux véhicules motorisés, choix des lieux de passage</li> <li>- dispositif spécifique en cas de pollution accidentelle par hydrocarbures</li> </ul>   |            |
| Mise en place de balisage, de stands, d'installations connexes | Dérangement par la sono, navettes de suivi, hélicoptères<br>Altération ou destruction des habitats, déchets ou rejets dans le milieu naturel, ...   | idem  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- utilisation de produits biodégradables, nettoyage après la manifestation</li> </ul>   |            |

## 6- Conclusion

Compte tenu des mesures de réduction envisagées, le projet est-il susceptible d'avoir une incidence résiduelle significative au regard des objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000 concernés ?

NON, pas d'incidence ou incidence négligeable : ce formulaire est à fournir au service instructeur en complément de votre déclaration ou demande d'autorisation

Arguments :

Toutes les zones de passage seront recouvertes...  
par les prochains marées

Coefficient de marée du lendemain = 39

Nettoyage des déchets éventuels par l'équipe...  
responsable de cette tâche

OUI, effets potentiels significatifs : l'évaluation des incidences doit être poursuivie

À (lieu) : ETAPLES-SUR-MER

Signature :

Le (date) : 20 MARS 2018

  
OFFICE SPORTS  
ETAPLES  
ETAPLOIS